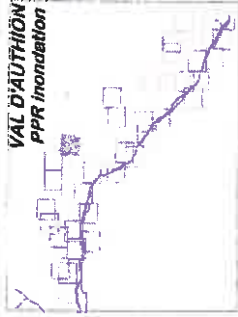


BEAUFORT-en-VALLEE
21

VAL D'AUTHOÏN
PPR Inondation



- périmètre du PPR Inondation
- zones hors d'eau
- limites de zones d'aléas dont levées
- ZONE ROUGE** - zone inondable à préserver de toute urbanisation nouvelle
 - R1- aléa faible
 - R2- aléa moyen
 - R3- aléa fort
 - R4- aléa très fort
- ZONES BLEUES** - secteurs inondables urbanisés
 - B1- aléa faible
 - B2- aléa moyen
 - B3- aléa fort
- zone de vitesse marquée
- ★ siège d'exploitation agricole
- ☆ en zone de vitesse marquée
- 23 altitude reconstituée des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) référence IGN89
- limite communale
- profondeurs approximatives par rapport aux PHEC
- 1,80

NOTION D'ALEAS

ALEA 1 - FAIBLE
profondeur de submersion inférieure à 1 m sans vitesse marquée

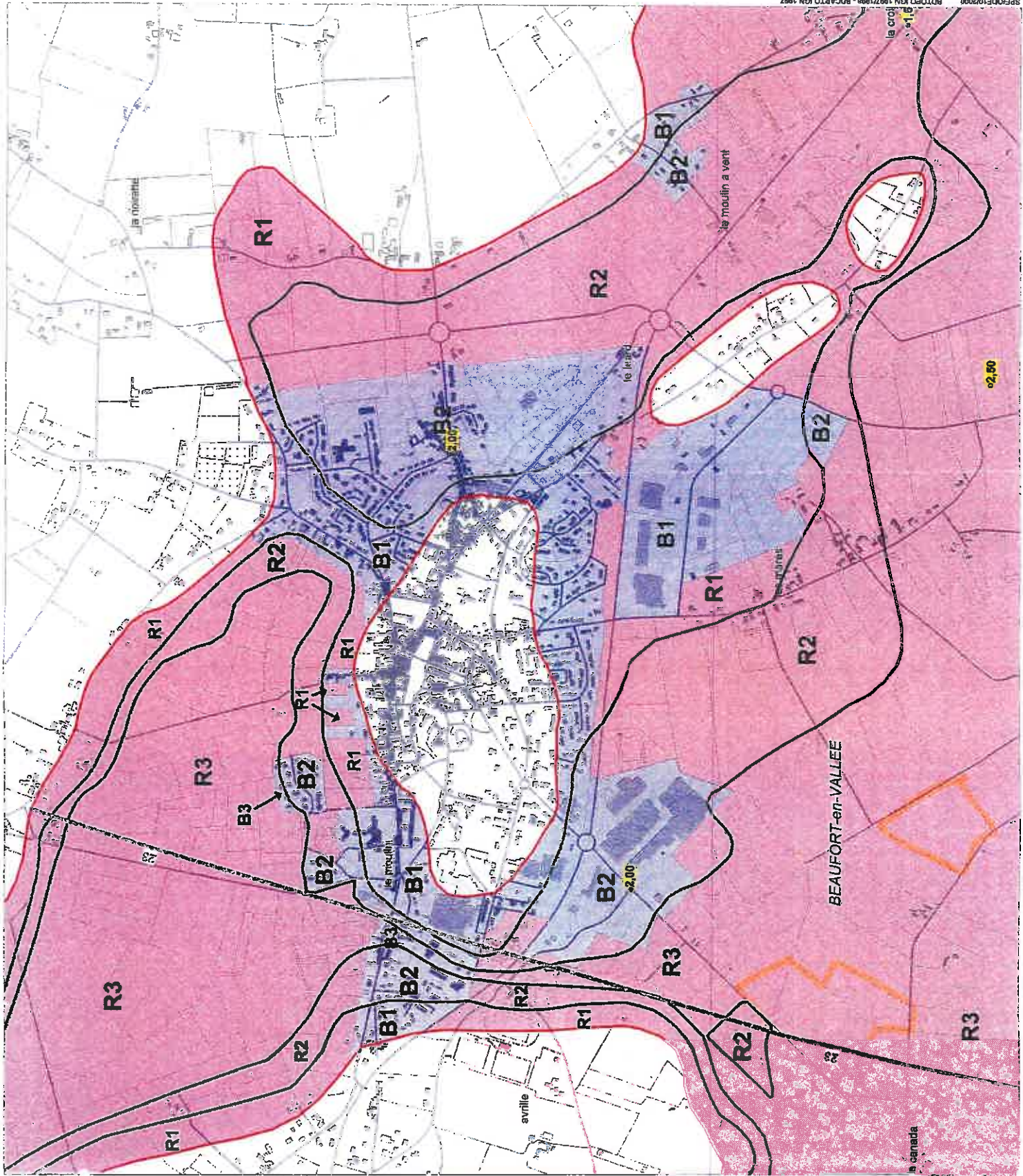
ALEA 2 - MOYEN
entre 1 et 2m avec vitesse nulle ou faible ou inférieure à 1m avec vitesse marquée

ALEA 3 - FORT
supérieure à 2m avec vitesse nulle à faible ou entre 1 et 2m avec vitesse moyenne ou forte plus une bande de 300m derrière les levées

ALEA 4 - TRES FORT
supérieure à 2m avec vitesse moyenne à forte plus zones de dangers particuliers (aval d'un diversoir, débouchés d'ouvrages...)

Echelle 1/10000

Direction Départementale de l'Équipement de Maine et Loire
Service Maritime et Navigation



maires & Associés